

LÉGENDE THÉMATIQUE

- Hébergement
- Site et monument
- Artisanat
- Pêche
- Centre équestre
- Activités nautiques
- Départ de circuit VTT
- Départ de randonnée pédestre
- Point d'information
- Château

© IGN - Paris 2003 (Grand cartographique issu de l'IGN) Autorisation de reproduction n° 70 0826
 © Centre de la Base de Loisirs du Pays Sedanais - Saison 2010 (pour tous renseignements)
 Toute reproduction ou adaptation sans qu'en soit faite mention est formellement interdite.
 Institut Géographique National 136 rue de Grenelle - 75700 PARIS 07 SP
 Communauté de Communes du Pays Sedanais - 101, Promenade des Palmiers - 05200 SEDAN
 Imprimeur : Impression FSLM - 05000 VOUGES - 0324 71 63 05
 Photos : Com. Carr, Pays Sedanais, Office de Tourisme Pays Sedanais, Sedan Sport Club,
 B. Goussery, S. Godard

0 1 2 km

SITE VTT DU PAYS SEDANAIS "LE BANNET"



SITE VTT-FFC n°59

CIRCUITS VTT


A Départ et Retour à la Base de Loisirs du Bannet - Givonne
 Parking - Zone de lavage

N°	Distance	Dénivelée
1	5 km	112 m
2	7,8 km	138 m
3	10,8 km	177 m
4	17 km	401 m
5	26,8 km	635 m
6	30,8 km	610 m
7	34,2 km	700 m
8	21,3 km	385 m
9	27,2 km	715 m
10	31,3 km	540 m
11	37,6 km	600 m
12	43,1 km	700 m

B Départ et Retour à Morthéan - Parking

N°	Distance	Dénivelée
13	7,9 km	170 m
14	12 km	170 m
15	18,3 km	170 m
16	23,8 km	370 m

l'ensemble de ces circuits est accessible aux randonneurs pédestres



CIRCUITS BALISÉS : MODE D'EMPLOI

CIRCUITS 1 À 12

Départ de la Base de Loisirs de Givonne - Parking - Zone de lavage

Pour les circuits 1, 2, 3, suivre le balisage

Pour les circuits 4, 5, 6, 7, suivre le balisage, au chalet de ski, traverser la partie goudronnée de la route forestière, prendre le chemin en face, puis suivre de nouveau le balisage.

Circuit 8 : traverser la route au Départ du Morthéan, puis prendre la piste en face.

Pour les circuits 8, 9, 10, 11 et 12, suivre le balisage puis, au chalet de ski, prendre à droite pour traverser la route départementale, passer sous le pont de l'autoroute puis suivre le balisage.

Pour les circuits 9, 10, 11 et 12, aux 2/3 du parcours, passer sous un pont de l'autoroute puis longer l'autoroute jusqu'à la douane. Là, traverser la route puis suivre de nouveau le balisage mis en place.

Le sentier balisé jusqu'au chalet de ski est commun aux itinéraires 3 à 12.

Le retour des circuits 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 est commun à celui du 4.

CIRCUITS 13 À 16

Départ de Morthéan - Parking

Pour le circuit 13, suivre le balisage, puis au croisement avec la route goudronnée, prendre tout droit et suivre à nouveau le balisage.

Pour les circuits 14, 15, 16, suivre le balisage, au croisement avec la route, prendre à droite, longer la route puis suivre de nouveau le balisage. Le retour s'effectue en suivant le balisage.

ATTENTION ces pistes sont déconseillées les jours de chasse en battue, la nuit, par temps de neige

